

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS
EN COMMUN DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

* *
*

Séance du 05 novembre 2014

INVESTISSEMENTS

11 - MISSION ENERGIE

11.1 - Adhésion à l'Association PHyRENEES

L'an deux mille quatorze, le cinq novembre à la Communauté Urbaine de Toulouse Métropole, le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

COMMUNAUTE URBAINE DE TOULOUSE METROPOLE :

Etaient présents :

MM. AUJOULAT, BRIAND, CARNEIRO, CHOLLET, DEL-BORRELLO, GRASS, KELLER, LATTES, LAGLEIZE, MME MARTI, MM. TRAUTMANN, MME TRAVAIL-MICHELET.

Empêchés d'assister à la séance et ont donné pouvoir :

MM. MOUDENC, RAYNAL.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SICOVAL :

Etaient présents:

MM. AREVALO, LAFON.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL :

Etaient présents :

MM. BACOU, LERY.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU MURETAIN :

Etaient présents :

MME ROUCHON, M. SUAUD.

L'association PHyRENEES est une association de loi 1901 ayant pour objet la Promotion de l'Hydrogène RENouvelable Ecologique Eolien et Solaire.

PHyRENEES a pour vocation de :

- développer des opérations de démonstration de production et d'utilisation d'hydrogène en Midi-Pyrénées, notamment en tant que carburant pour les transports ;
- favoriser la création de projets pour ses membres et les aider à monter des projets européens ;
- promouvoir l'image de la « communauté hydrogène » régionale sur les scènes nationales et européennes ;
- développer la coopération transpyrénéenne.

Elle a établi en particulier une proposition de cadrage pour le développement de la valorisation de l'hydrogène en Midi-Pyrénées sur la période 2020 – 2050. Elle informe et sensibilise les utilisateurs potentiels, et intervient dans les domaines de l'environnement de la réglementation, de la sécurité, de la fiscalité, et plus généralement de l'économie de la filière.

PHyRENEES est une « communauté hydrogène » en Midi-Pyrénées, regroupant des entreprises, des laboratoires publics, des collectivités territoriales, des associations et des institutions.

Les membres fondateurs de l'association sont l'Ecole des Mines d'Albi-Carmaux, TRIFYL (syndicat mixte départemental pour la valorisation des déchets ménagers et assimilés du Tarn), N-GHY (spécialiste en génération, stockage et conversion d'hydrogène en énergie électrique basé à Albi), AIRBUS, GDF SUEZ et l'INPT. Elle rassemble autour de ses membres fondateurs le tissu de recherche et industriel régional du domaine, ainsi que des institutionnels (Conseil Général du Tarn, l'Ademe, MIDI-PYRENEES INNOVATION, la DREAL Midi-Pyrénées, l'ARAMIP (association ARAGON MIPY), le Conseil Régional, Lot Développement Aménagement...).

Le transport est une activité consommatrice d'énergie et émettrice de CO2 et de polluants locaux. Ainsi, Tisséo-SMTC a souhaité réduire ses émissions et diversifier son approvisionnement énergétique. Dans le cadre du projet européen CIVITAS-MOBILIS, le SMTC a mis en place avec l'exploitant des transports différentes opérations visant à promouvoir une mobilité plus respectueuse de son environnement. Ainsi, 45 % du parc actuel de bus fonctionnent au gaz naturel, les bus diesel sont équipés de filtres à particules, la navette centre-ville est exploitée par des véhicules électriques qui viennent d'être renouvelés.

La Commission Développement Durable et Energie de Tisséo pilote une étude globale de stratégie énergétique du parc bus dont un volet concerne les technologies hybrides et les innovations concernant le matériel roulant et les véhicules électriques.

Ainsi, Tisséo- SMTC suit avec attention les avancées dans le domaine des autobus électriques et hybrides. Celui-ci nécessite de maîtriser le stockage d'énergie électrique. Les perspectives offertes à terme par le développement de la pile à combustible méritent d'être prises en compte.

Dans cet environnement, afin de bénéficier des compétences des acteurs du domaine et de mutualiser le suivi de ces nouvelles technologies, Tisséo-SMTC adhère depuis 2011 à l'association PHyRENEES pour faciliter les échanges et être en relation avec les différents acteurs de la filière.

La cotisation annuelle est fixée à 2 400,00 €.

Il est donc proposé au Comité Syndical l'adhésion du SMTC à l'association PHyRENEES à partir de l'année 2014 reconductible annuellement.

Le SMTC pourra interrompre son adhésion à tout moment conformément aux statuts de l'association.

* *
*

Le Comité Syndical :

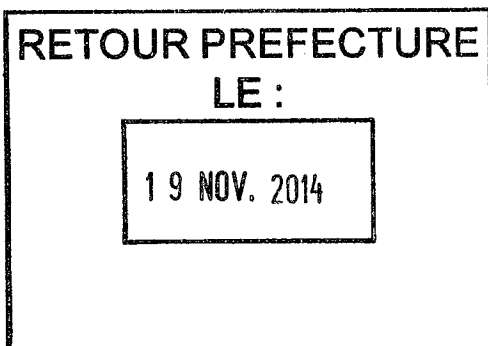
- Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
- après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

ARTICLE 1 : APPROUVE l'adhésion annuelle et reconductible à partir de 2014 du SMTC à l'association « PHyRENEES, sise route de Teillet - 81013 Albi CT Cedex 9 », moyennant le versement d'une cotisation annuelle de 2 400,00 €.

ARTICLE 2 : AUTORISE le Président à signer les formulaires nécessaires à cette adhésion.

ARTICLE 3 : DIT que la dépense correspondante est inscrite au budget du SMTC.

ARTICLE 4 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.



Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme,

Le Président,

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Jean-Michel LATTES".

Jean-Michel LATTES